



Vol reconnu mais aucune procédure

Par **mlecherifa_old**, le **24/07/2009** à **09:57**

Bonjour,

J'ai été victime il y a 2 ans d'un vol par ruse par un mineur, celui ci à reconnu les faits mais ne m'a jamais restitué mes bijoux. J'ai donc porté plainte mais à ce jour je n'ai toujours eu aucune nouvelles. Aussi j'ai donc contacté le commissariat et le tribunal mais d'après eux aucune trace de ma plainte (seulement de celle de ma mère car c'est chez elle qu'à eu lieu le vol) pourtant de mon côté je dispose bien de la copie de celle-ci. Dois-je de nouveau porter plainte ? Comment se fait-il que mon dossier n'est pas abouti ?

Aujourd'hui le voleur me nargue et ne m'a toujours pas restitué mes bijoux. J'avais pourtant pendant ces 2 ans écrit plusieurs fois au tribunal et au commissariat. Merci de m'aider j'aimerais que ce voleur soit puni pour son acte.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **14:06**

Bonjour,

Réitérez votre plainte par LR/AR adressée directement à
Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction près du tribunal de

L'affaire sera ressortie et relancée car le doyen nomera un juge d'instruction qui devra suivre cette affaire.